

Information aux actionnaires de Credit Suisse (Lux) Floating Rate Credit Fund

CS Investment Funds 1

Société d'investissement à capital variable
de droit luxembourgeois

5, rue Jean Monnet,
L-2180 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B 131.404

(la «**société**»)

Les actionnaires du compartiment **Credit Suisse (Lux) Floating Rate Credit Fund** (le «compartiment») sont informés par la présente que le conseil d'administration de la société a décidé de modifier le mode de calcul de la commission de gestion du compartiment comme indiqué ci-après.

La commission de gestion actuelle du compartiment se compose d'une commission de gestion fixe et d'une commission de gestion variable s'élevant à 20% du taux d'intérêt Libor à trois mois, tel que décrit plus en détail dans le prospectus actuel de la société.

Le conseil d'administration de la société a décidé de modifier le mode de calcul de la commission de gestion du compartiment de manière à ce qu'elle ne soit composée que d'une commission de gestion fixe.

Le conseil d'administration a en outre décidé de réduire la commission de gestion maximale du compartiment selon les indications du tableau ci-dessous:

Catégorie d'actions	Commission de gestion maximale actuelle	Nouvelle commission de gestion maximale
A	1.50%	1.20%
AH	1.50%	1.20%
B	1.50%	1.20%
BH	1.50%	1.20%
CA	1.50%	1.20%
CAH	1.50%	1.20%
CB	1.50%	1.20%
CBH	1.50%	1.20%
EA	1.25%	0.70%
EAH	1.25%	0.70%
EB	1.25%	0.70%
EBH	1.25%	0.70%
IA	1.25%	0.70%
IAH	1.25%	0.70%
IB	1.25%	0.70%
IBH	1.25%	0.70%
IA25	1.15%	0.40%
IAH25	1.15%	0.40%
IB25	1.15%	0.40%
IBH25	1.15%	0.40%
MA	1.15%	0.40%
MAH	1.15%	0.40%
MB	1.15%	0.40%
MBH	1.15%	0.40%
UA	1.30%	0.90%
UAH	1.30%	0.90%
UB	1.30%	0.90%
UBH	1.30%	0.90%
XA	1.40%	1.00%
XAH	1.40%	1.00%
XB	1.40%	1.00%
XBH	1.40%	1.00%

Le chapitre 2 «CS Investment Funds 1 – Récapitulatif des catégories d'actions» du prospectus ainsi que le supplément au prospectus du compartiment seront modifiés afin de refléter le changement susmentionné apporté à la commission de gestion décrit ci-dessus.

Les actionnaires concernés qui désapprouveraient les modifications décrites ci-dessus peuvent demander le rachat sans frais de leurs actions jusqu'au 29 décembre 2017, avant 15h00 (HEC).

Les modifications mentionnées ci-dessus prendront effet le 1^{er} janvier 2018.

L'attention des actionnaires est attirée sur le fait qu'une fois les modifications ci-dessus entrées en vigueur, il sera possible, conformément aux dispositions du prospectus, d'obtenir le prospectus à jour, les documents d'information clé pour l'investisseur ainsi que les statuts de la société à son siège social ou sur Internet à l'adresse www.credit-suisse.com.

Luxembourg, le 29 novembre 2017

Le conseil d'administration